



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-20-0981 du 29/12/2020

Arrêté du 23 décembre 2020

ARRETE PORTANT AFFECTATIONS D'UNE ADMINISTRATRICE DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINTE,
D'INSPECTEURS PRINCIPAUX DES FINANCES PUBLIQUES ET D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES
FINANCES PUBLIQUES CLASSE NORMALE

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte affectations d'une administratrice des Finances publiques adjointe, d'inspecteurs principaux des Finances publiques et d'un inspecteur divisionnaire des Finances publiques classe normale.

Date d'application : 01/01/2021

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT AFFECTATIONS D'UNE ADMINISTRATRICE DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINTE, D'INSPECTEURS PRINCIPAUX DES FINANCES PUBLIQUES ET D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES CLASSE NORMALE.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT AFFECTATIONS D'UNE ADMINISTRATRICE DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINTE, D'INSPECTEURS PRINCIPAUX DES FINANCES PUBLIQUES ET D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES CLASSE NORMALE



ARRÊTÉ

portant affectations d'une administratrice des Finances publiques adjointe, d'inspecteurs principaux des Finances publiques et d'un inspecteur divisionnaire des Finances publiques classe normale

LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 modifié relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'État et à certaines modalités de cessation définitive de fonctions ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier des personnels de catégorie A de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 20 décembre 2019 portant organisation de la Direction générale des Finances publiques ;

ARRÊTE :

Article premier

L'administratrice des Finances publiques adjointe dont le nom suit est affectée dans les conditions suivantes à compter du 1^{er} janvier 2021 :

N° DGFIP	PRENOM	NOM	ANCIENNE AFFECTATION	CSRH	NOUVELLE AFFECTATION	CSRH
868962	KAREN	PLISSONNIER	CAP NUMERIQUE – BUREAU SOUTIEN, PILOTAGE ET ETUDES	SARH	DELEGATION A LA TRANSFORMATION DU NUMERIQUE - POLE EXPERIENCE UTILISATEUR	SARH

Article 2

Les inspecteurs principaux des Finances publiques dont les noms suivent sont affectés dans les conditions suivantes à compter du 1^{er} janvier 2021 :

N° DGFIP	PRENOM	NOM	ANCIENNE AFFECTATION	CSRH	NOUVELLE AFFECTATION	CSRH
204848	THIBAUT	CHASLERIES	CAP NUMERIQUE – BUREAU SOUTIEN, PILOTAGE ET ETUDES	SARH	DELEGATION A LA TRANSFORMATION DU NUMERIQUE - POLE CULTURE NUMERIQUE	SARH
133913	MARTINE	CLAVE	SERVICES CENTRAUX – BUREAU SI-1D	SARH	DELEGATION A LA TRANSFORMATION DU NUMERIQUE - POLE DONNEES	SARH
869982	ANNE	FERRIZ	CAP NUMERIQUE – BUREAU SOUTIEN, PILOTAGE ET ETUDES	SARH	DELEGATION A LA TRANSFORMATION DU NUMERIQUE - POLE EXPERIENCE UTILISATEUR	SARH
183282	SYLVIE	MAURIN-BONNEAUD	CAP NUMERIQUE – BUREAU SOUTIEN, PILOTAGE ET ETUDES	SARH	DELEGATION A LA TRANSFORMATION DU NUMERIQUE - POLE EXPERIENCE UTILISATEUR	SARH
205002	SANAHINE	ROGER	SERVICES CENTRAUX – BUREAU SI-1A	SARH	DELEGATION A LA TRANSFORMATION DU NUMERIQUE - POLE EXPERIENCE UTILISATEUR	SARH
149644	MARIE-LINE	VIAL	CAP NUMERIQUE – BUREAU SOUTIEN, PILOTAGE ET ETUDES	SARH	DELEGATION A LA TRANSFORMATION DU NUMERIQUE - POLE EXPERIENCE UTILISATEUR	SARH

Article 3

L'inspecteur divisionnaire des Finances publiques classe normale dont le nom suit est affecté dans les conditions suivantes à compter du 1^{er} janvier 2021 :

N° DGFIP	PRENOM	NOM	ANCIENNE AFFECTATION	CSRH	NOUVELLE AFFECTATION	CSRH
183313	YANNICK	ROLLAND	CAP NUMERIQUE – BUREAU SOUTIEN, PILOTAGE ET ETUDES	SARH	DELEGATION A LA TRANSFORMATION DU NUMERIQUE - DELEGATION	SARH

Article 4

Les intéressés disposent d'un délai de 2 mois, dans les conditions fixées aux articles R421-1 à R421-7 du code de la justice administrative, à compter du lendemain de la date de notification, pour contester cette décision devant la juridiction administrative compétente.

Article 5

Le présent arrêté sera notifié à qui de droit et publié au bulletin officiel des Finances publiques, section ressources humaines et organisation.

FAIT A PARIS, LE 23 DÉCEMBRE 2020

POUR LE MINISTRE, ET PAR DÉLÉGATION :
L'ADMINISTRATRICE CIVILE HORS CLASSE,
CHEF DU BUREAU RH-1B,

FLORENCE PLOYART

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Jérôme Fournel

ISSN 2268-0756